

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du budget**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2021 s'équilibrent à 1 049 449,64 €.
- c) Les dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme, dématérialisation...).
- d) L'année 2021 reste impactée par le COVID19. Outre les problèmes sociaux, économiques et professionnels auxquels la population doit faire face, des répercussions se ressentent également sur le budget : baisse de recettes communales (location de salles municipales, camping...) et augmentation de certaines dépenses (savon, papier essuie-mains, gel hydroalcoolique, produits désinfectants...) liées à la mise en place d'un protocole sanitaire .

- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	418 353,64	Excédent reporté	393 671,64
Dépenses de personnel	283 568,00	Remboursement de charges	590,00
Atténuation de produits	15 180,00	Recettes des services	95 101,00
Dépenses de gestion courante	51 711,00	Impôts et taxes	285 690,00
Dépenses financières	9 276,00	Dotations et participations	241 648,00
Dépenses exceptionnelles	83 664,00	Recettes de gestion courante	31 530,00
Ecritures d'ordre entre sections	4 967,00	Recettes exceptionnelles	1 219,00
Virement à la section d'investissement	182 730,00		
Total	1 049 449,64	Total	1 049 449,64

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo, de l'autofinancement prévisionnel, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du solde reporté et du FCTVA (remboursement partiel de la TVA).

- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2021 s'équilibrent à 848 597,00 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	64 529,00	Solde d'investissement reporté	165 158,61
Dépôts et cautionnements reçus	1 543,00	FCTVA	57 000,00
Immobilisations incorporelles	57 186,00	Taxe d'aménagement	3 000,00
Extension de réseau téléphonique, réhabilitation de luminaires	14 376,00	Affectation en réserves	135 153,39
Immobilisations corporelles	230 253,00	Subventions	225 050,00
Immobilisations en cours	377 181,00	Emprunt	
Reversement réserves	29 634,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 543,00
Opérations patrimoniales	73 895,00	Ecritures d'ordre entre sections	4 967,00
		Produits des cessions	100,00
		Opérations patrimoniales	73 895,00
		Virement de la section de fonctionnement	182 730,00
Total	848 597,00	Total	848 597,00

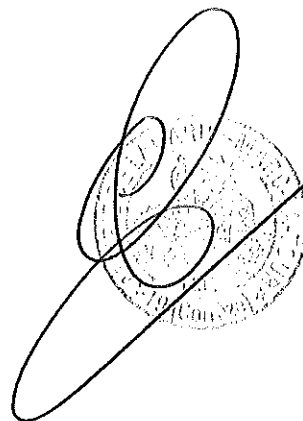
- d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :

- . la création de logements et d'une maison de services publics dans la maison « Fage »,
- . la rénovation de l'église de Marc-la-Tour,

- . la réfection de divers bâtiments,
- . la réfection de la voirie,
- . l'aménagement du jardin des 5 Continents,
- . l'aménagement de l'aire des Jordes.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2021

- a) Il reste neuf emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 527 458,81 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel